

**Journée d'étude – débat – rencontre** Jeudi 25 novembre 2021.

**LA RÉCEPTION DES MIGRANTS ET REFUGIÉS EN EUROPE :  
LE SECOURS INHOSPITALIER**

Dans le prolongement de l'exposition "**Les oubliés des îles grecques : histoires de crises**" (récit graphique de Bertille de Salins) supervisée par Julie Darnand à la bibliothèque de l'UFR de langues étrangères, du 11 octobre au 26 novembre 2021), **une journée d'étude sur la « problématique migratoire » en Europe** est programmée le jeudi 25 novembre 2021.

En résonance avec l'exposition, cette journée d'étude portera sur ce qui est sans doute une des tensions centrales de la problématique migratoire en Occident, soit le déploiement face aux migrations de ce que l'on peut appeler le "secours inhospitalier". Cette expression entend refléter l'ambiguïté de toute réception de migration, entre, d'un côté, la pulsion d'assistance et le devoir d'hospitalité, et, de l'autre, la répulsion envers l'afflux étrangers et le rejet, à différents niveaux. Si elle n'a sans doute jamais été absente des contextes de migration, cette opposition est cependant particulièrement vive depuis environ deux décennies, et plus encore depuis le début de la guerre civile en Syrie. La tension entre l'accueil et le rejet sembler monter quand la « pression migratoire » augmente.

Les présentations illustreront la tension entre le *secours* et l'*inhospitalier* en abordant, entre autres thématiques :

- les enjeux géopolitiques des migrations et de leurs traitements dans et par l'Union européenne, y compris la sous-traitance de certaines réponses à des pays tiers (Turquie, Lybie...);
- les situations et les politiques dans différents pays concernés par des afflux migratoires au cours de la période récente ;
- le « dispositif humanitaire » comme complexe caritatif, politique, économique et militaire (Emil Cock), et sa crise actuelle ;
- les enjeux économiques des migrations et de leur contrôle ;
- le traitement ou l'exploitation politique des migrations, des politiques de contrôle, et la définition politique des enjeux ;
- les représentations iconographiques, journalistiques, littéraires et graphiques de migrants/réfugiés et des récits de migration, de rétention, d'enfermement ou de relégation ;
- les enjeux liés aux termes du débat : « réfugié », « migrant », « demandeur d'asile » et d'autres, dans leurs acception communes et leur définitions légales ;
- la tendance à l'euphémisation des descriptions des instruments de contrôle des migrations, des analyses des politiques, ou au contraire leur péjoration, selon les points de vue mis en œuvre ;
- les possibles qualifications et mises en cause juridiques des politiques nationales et de l'UE (« non-assistance », « crime contre l'humanité » )...

Les propositions de 250 mots max. + titre + courte biographie, pour des présentations de 25 mn, sont à envoyer à :

[jean-yves.tizot@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:jean-yves.tizot@univ-grenoble-alpes.fr) et [joseph.dato@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:joseph.dato@univ-grenoble-alpes.fr)  
jusqu'au lundi 25 octobre 2021.

## ARGUMENT

Les parcours des migrants ou réfugiés, ainsi que l'expérience de celles et ceux qui ont à mettre en œuvre leur réception (au sens large), tels qu'ils sont décrits dans les divers récits qui ont fleuri au cours de la période récente, illustrent souvent la tension typique entre la pulsion de secours et la répulsion inhospitalière. Cette tension, manifeste ou sous-jacente, peut être mise en évidence à différents niveaux, depuis la conscience individuelle déchirée entre la solidarité et le respect de la loi, jusqu'aux politiques nationales et transnationales qui édictent des directives parfois en contradiction avec le droit international, en passant par les collectivités locales ou régionales, où l'administration de l'accueil est soumise à des enjeux politiques voire politiques. L'antagonisme entre le secours et l'inhospitalier donne aussi parfois lieu à des conflits entre des personnes ou collectifs qui pratiquent l'assistance et la solidarité et d'autres qui tentent de faire obstacle à l'entrée ou à l'installation de réfugiés sur certains territoires.

Il faut également mentionner les difficultés et ambiguïtés du travail humanitaire et social. Depuis le niveau le plus modeste de l'action locale jusqu'aux dispositions de portée stratégique des institutions nationales et internationales, le secours aux migrants et réfugiés est tiraillé entre l'impératif d'assistance et le respect de règles qui conditionne la viabilité et la pérennité de cet engagement, entre la volonté d'aider et le manque de moyens et l'hostilité des mobilisations anti-migrants.

Ces règles elles-mêmes, y compris celles de la police aux frontières et de l'administration du droit d'asile, font parfois que l'aide est changée en son contraire, l'obstruction. Les « politiques migratoires » de l'Union européenne, mais aussi celle des pays membres eux-mêmes, en ont fourni des exemples évidents au cours des dernières décennies. Jean Ziegler dans son dernier ouvrage, *Lesbos, la honte de l'Europe* (2020), montre clairement comment l'impuissance de l'ONU et parfois son inaction – en particulier s'agissant du HCR – mènent à des violations massives de droits reconnus par des textes internationaux, et va jusqu'à qualifier de « crime contre l'humanité » le traitement des réfugiés/migrants sur les îles grecques, un verdict qui s'appliquerait peut-être aussi aux îles italiennes.

De nombreuses publications ont traité de ces questions ces dernières années et clairement illustré cette tension structurelle. La revue *Hommes & Migrations* (publication du Musée de l'histoire de l'immigration) par exemple, a publié des témoignages et analyses de qualité et illustré par de nombreux exemples les effets de ce couple de forces problématique au cours de la décennie passée en particulier (depuis le début de la guerre civile en Syrie). Dans un numéro de 2020 de cette revue, Gilles Piquois, "l'avocat des réfugiés", constatait que l'expérience récente de la migration vers l'Europe occidentale, certes variée et contrastée, est globalement marquée par le tragique des conditions faites aux réfugiés et par une mauvaise conscience européenne mal dissimulée derrière le "dispositif humanitaire", la police des frontières et la sous-traitance massive du problème à des pays-tiers hors Union européenne :

"Évidemment, c'est à l'étranger que les mesures de contrôle sont les plus efficaces avec les interventions de l'agence Frontex. La situation à Lesbos peut être qualifiée de honte collective, tout autant que la

volonté de l'Union européenne de confier à la Turquie la charge de retenir ceux qui tentent de passer ses frontières" (*Hommes & Migrations*, 2020/1, N° 1328).

Le discours usuel, ses expressions figées et ses lieux communs reflètent souvent l'ambiguïté essentielle de la réception des migrations. Par exemple, toujours selon Gilles Piquois : "Pour aborder la question très polémique des migrations, l'utilisation du terme de « migrants » permet de se conformer au discours officiel. Le vocable de « réfugié » renvoie sans doute trop aux persécutions ou à l'asile qui figurent dans la charte constitutionnelle". D'autres termes trahissent la conformation du jargon humanitaire par le patois officiel, et la mise à distance de la réalité par l'usage de vocables anglais/*globish* : qu'est-ce qu'un « *push-back* » (un refoulement de migrants sur des embarcations d'infortune) sinon un acte de non-assistance à personnes en danger doublé d'une mise en danger volontaire ? Il y aussi « *hot spot* », terme désignant les camps d'enfermement et de « tri sélectif » des réfugiés instaurés par l'Union européenne sur le pourtour méditerranéen, où les migrants jugés indésirables (dans l'ensemble les non-Syriens) sont parfois relégués dans décharges en plein air, comme cela a été le cas à Lesbos par exemple. La novlangue de la gestion administrative et logistique des « stocks » de réfugiés dans les camps abonde en termes de ce genre qui recouvrent d'un vernis managérial l'abandon de la responsabilité collective européenne, pourtant définie dans le droit international, envers les demandeurs d'asile.

Cette journée d'étude sera l'occasion de solliciter les chercheuses et chercheurs intéressés par ces questions, autour des thèmes centraux mis en relief par les récits de vie de migrants et réfugiés : expériences de la migration, frontières, asile et refuge, "dispositif humanitaire" et travail humanitaire, tensions géopolitiques et protection des frontières, rôle des organisations de natures diverse ("non-gouvernementales", nationales et internationales), entre autres.

On pourra examiner les images de la migration et des migrants ou réfugiés, ainsi que les représentations du "secours inhospitalier" que rencontrent ces derniers à différentes étapes de leur parcours. Ainsi les représentations littéraires, graphiques, journalistiques y compris photo/iconographiques sont aussi particulièrement à même d'illustrer et d'examiner la tension accueil/rejet et ses diverses configurations en profondeur. Les approches historiques et politiques peuvent évidemment contribuer à contextualiser dans le temps et l'espace, pour mieux les interpréter, les évolutions tactiques et stratégiques de la réception des migrants. Celles et ceux qui s'intéressent aux aspects quantitatifs de ces phénomènes pourront montrer comment la communication politique et institutionnelle sur la problématique migratoire est un champ de bataille de chiffres. Le droit lui-même et son application reflètent l'ambiguïté de la réception migratoire. Cette courte liste de suggestions n'est évidemment pas exhaustive.

La journée d'étude recevra également des témoignages de réfugiés, de membres et dirigeants d'associations locales qui viennent en aide aux réfugiés, ainsi que des travailleurs sociaux ou spécialistes du travail social qui interviennent dans ce champ.

Contact : [jean-yves.tizot@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:jean-yves.tizot@univ-grenoble-alpes.fr)  
[joseph.dato@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:joseph.dato@univ-grenoble-alpes.fr)